

Le 8 juin 2012



Monsieur Cyril NAUDIN
Président de la Ligue des Droits de l'Homme,
de Royan et du Pays Royannais
69, rue du Centre
17920 BREUILLET

Monsieur le Président,

Vous avez appelé mon attention sur la question de l'accueil des étrangers dans notre pays et il m'est agréable de vous apporter quelques précisions à ce sujet.

Depuis 2007, nous avons conduit une politique d'immigration équilibrée. Celle-ci doit être fondée sur notre capacité d'accueil, afin de recevoir dignement toutes celles et tous ceux qui veulent apporter leurs talents à notre pays.

La France a une tradition de terre d'asile et d'intégration.

Néanmoins, si nous voulons offrir des conditions d'accueil convenables aux immigrés réguliers, **il nous faut maîtriser les flux migratoires.** Nous avons donc renforcé la lutte contre l'immigration illégale.

En outre, **pour adapter le niveau de l'immigration à nos capacités d'accueil, nous avons fait un rééquilibrage entre l'immigration familiale et l'immigration professionnelle.** A cet égard, la France a accueilli, au titre de l'immigration professionnelle, 21 400 étrangers hors Union Européenne, 20 000 en 2009 et près de 25 000 en 2010. Aujourd'hui, le quart des étrangers non-communautaires sont malheureusement au chômage ! Par conséquent, il nous faut prendre en compte les conséquences de la crise économique et sociale qui frappe durement notre pays, sans pour autant nous priver de personnes que nous avons souvent formées.

Je souligne que le nombre d'étudiants diplômés qui souhaitent, à l'issue de leurs études, travailler en France, a augmenté de 17,6% de 2010 à 2011.

De même, **nous avons renforcé la lutte contre les filières qui exploitent des immigrés illégaux.** Celle-ci a connu une montée en puissance au cours du quinquennat précédent, avec quelques 160 réseaux démantelés chaque année, pour mettre fin à ce qui s'apparente à de l'esclavage.

S'agissant du droit d'asile, il se situe à un niveau analogue à celui de la Grande-Bretagne ou de l'Allemagne, soit quelques 45 000 demandeurs par an.

.../

/...

Cette politique a été possible grâce à une action déterminée de la France aux niveaux européen et international. **La Présidence française de l'Union européenne de 2008 a permis d'adopter un Pacte européen sur l'immigration et l'asile, fondé sur des principes communs et une coopération avec les pays d'origine.** Ce dialogue permet d'assurer un retour effectif, tout en conduisant une action innovante pour le co-développement. Une quinzaine d'accords de gestion concertée des flux migratoires a ainsi été signée, en particulier avec le Sénégal, le Bénin et la République du Congo.

Pour permettre aux nouveaux entrants de s'intégrer plus facilement, le contrat d'accueil et d'intégration a été signé par plus de 300 000 personnes depuis 2007. Destiné aux bénéficiaires du regroupement familial, il prévoit une formation sur les devoirs des citoyens et les valeurs républicaines.

La loi du 16 juin 2011 a renforcé les conditions d'accès à la nationalité française, comme c'est le cas dans la plupart des grands pays démocratiques : un niveau de maîtrise du français équivalent à celui acquis en fin de scolarité obligatoire est désormais requis, ainsi qu'une connaissance de l'histoire, de la culture et de la société françaises. Ce dispositif est complété par la signature d'une Charte des droits et des devoirs.

Enfin, **je ne suis pas favorable au droit de vote des étrangers non communautaires aux élections locales.** Le droit de vote me semble devoir être attaché à l'appartenance pleine et entière à la Nation. C'est la raison pour laquelle **j'estime que l'intégration est essentielle, pour que celle ou celui qui le souhaite puisse acquérir, par la voie de la naturalisation, la nationalité française.** Une telle démarche doit être l'aboutissement d'un parcours d'intégration réussi, donnant le plein accès à la citoyenneté et donc au droit de vote. J'ajoute qu'un tel droit de vote devrait se faire sur une base de réciprocité !

Voilà les éléments d'information que je tiens à porter à votre connaissance.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Bien cordialement.

Didier QUENTIN
(portable 06 11 30 19 20)

NB N' hésitez surtout pas à m'appeler sur mon portable en cas de besoin. Cela pourrait éviter bien des malentendus...